



At non déclaré par mon employeur

Par **rodolphe540**, le **03/01/2012** à **18:56**

Bonjour, en Accident du travail depuis le 14 Novembre ,je viens de recevoir ma reconnaissance d'A T ,mais la secu ma prevenu que mon employeur n'avais pas fais les demarches pour les attestations de salaire.Je suis employé en interim par cette entreprise depuis un an.rnQue puis je faire? rnMerci ,cordialement

Par **pat76**, le **04/01/2012** à **16:50**

BonjourrrnC'est à l'agence intérimaire qui vous emploie de faire la déclaration d'accident de travail à la sécurité sociale, c'est elle qui vous verse les salaires.rnrnVous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous le mettez en demeure de faire parvenir dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre l'attestation de salaire à la CPAM suite à votre accident de travail.rnrnVous précisez que si cela n'est pas fait dans le délai précité, vous saisirez le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir vos droits.rnrnVous indiquez que vous envoyez une copie de votre lettre à l'inspection du travail pour l'informer de la situation.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.